

Projet d'investissement en parts de SCPI

(Société Civile de Placement Immobilier)

À l'attention de [Nom du client]

Préambule

Vous avez souhaité nous consulter pour vous accompagner dans un projet d'acquisition de parts de SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier), et nous vous remercions de votre confiance.

Cette lettre de mission a pour objet de définir et de contractualiser les **modalités de notre intervention**.

Elle est établie selon les normes de la réglementation en vigueur, et vous a été remise par le Conseiller en Investissements Financiers (CIF) avant d'établir un conseil (conformément à l'article 325-4 du règlement général de l'AMF). Vous reconnaissez avoir pris connaissance du document d'entrée en première relation comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du règlement général de l'AMF.

Vos principaux objectifs

Vous avez un projet d'investissement immobilier en parts de SCPI pour vous constituer un patrimoine immobilier en privilégiant le rendement avec un investissement qui pourra être réalisé à crédit ou au comptant.

Votre projet

Vous mandatez Patriméa pour investir dans une ou plusieurs SCPI.

Notre intervention

Vous avez une bonne connaissance des SCPI et de leurs caractéristiques techniques et fiscales, vous permettant de déterminer que ce type de placement correspond bien à votre situation et à vos besoins. Vous mandatez Patriméa dans le but de mettre en application cet investissement.

Après avoir vérifié que ce type de placement est en adéquation avec votre profil, Patriméa vous proposera d'investir dans une ou plusieurs SCPI sélectionnées auprès de sociétés de gestion spécialisées.

Patriméa pourra réaliser pour vous des simulations visant à optimiser votre projet d'investissement, notamment si vous envisagez de recourir à un financement. En cas d'utilisation du crédit, nous vous proposerons les services d'un établissement de crédit ou d'un courtier en crédits immobiliers. Vous pourrez également recourir aux services de votre banquier habituel si vous le souhaitez.

Calendrier

Notre mission commencera à réception d'un exemplaire de la présente lettre de mission signée par vos soins. Vous pourrez alors choisir de mettre en œuvre la stratégie que vous aurez retenue en espérant que vous nous accorderez votre confiance.

Confidentialité

Les informations recueillies dans le cadre de notre mission peuvent être transmises aux établissements financiers ou immobiliers partenaires, dans le cadre des transactions demandées, conformément à la réglementation en vigueur. Les prestataires mandatés pour le traitement informatique et/ou administratif des données vous concernant s'engagent à respecter le caractère confidentiel de ces informations.

Vos coordonnées ne seront ni échangées ni revendues à des tiers, et ne seront utilisées par notre cabinet que dans le cadre de notre activité de conseil en gestion de patrimoine pour traiter votre demande.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pourrez exercer un droit d'accès et de rectification de ces informations au siège social de Patriméa.

Rémunération de Patriméa

Patriméa ne facture pas d'honoraires pour cette mission. Nous pouvons estimer que cette mission pourra être justement rémunérée par des rétrocessions de commissions par les établissements promoteurs de produits liés aux investissements que vous réaliserez.

91, rue du faubourg Saint-Honoré 75008 Paris - Tel : +33 (0)1 83 62 38 72 - Fax : +33 (0)1 83 62 38 73 - Email : contact@patriméa.com - www.patriméa.com
S.A.R.L. au capital de 10 000 € - SIREN 518 858 311 RCS Paris - Adhérent de la Chambre des indépendants du patrimoine sous le N° CA3150 - Enregistrée à l'ORIAS sous le N° 10 054 153 www.orias.fr - Société de courtage d'assurance - Démarchage bancaire et financier - Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (IOSBP) positionné en catégorie de Mandataire non-exclusif d'intermédiaire en opérations de banque et en service de paiement - Conseiller en investissements financiers référencé sous le N° A315000 par la Chambre des indépendants du patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers - Activité de démarchage bancaire et financier - Garantie financière et responsabilité civile professionnelle N° d'adhérent 227776 N° de police 112.786.342 de la compagnie MMA-COVEA Risks, sise au 19,21 allée de l'Europe, 92616 CLICHY CEDEX - Transaction sur immeubles et fonds de commerce - Carte N° T13418 délivrée par la Préfecture de Paris le 18/05/2010 - N° de TVA intracommunautaire FR37518858311 - En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à "l'informatique, aux fichiers et aux libertés", la société PATRIMEA a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées (Récupéré N° 1427454)

Rétractation

La présente lettre de mission a été établie suite à votre demande et ne constitue pas un acte de démarchage de la part de Patrimea tel que défini par la loi. Si vous choisissez de souscrire à une ou plusieurs SCPI, au comptant ou à crédit, l'opération aura un caractère définitif à la signature du bulletin de souscription de la SCPI accompagné de son règlement. Vous ne bénéficiez d'aucun délai de rétractation.

Dans le cadre d'un acte de démarchage, le souscripteur de parts de SCPI dispose d'un délai de réflexion de 48h.

Dans l'hypothèse où des difficultés non identifiées lors de la signature de la présente lettre surviendraient au cours du déroulement de notre mission (telles que la transmission d'informations erronées ou incomplètes de votre part, ou une demande dont l'exécution s'avèrerait non conforme à la réglementation en vigueur), la société Patrimea pourra y renoncer sans préavis en informant les parties par tout moyen, sans qu'aucune des parties puisse se prévaloir d'un préjudice et d'un droit à réparation.

Responsabilité / litige

Si malgré les soins apportés à notre mission, un litige venait à opposer les parties à la présente, celles-ci s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable puis en second lieu d'informer la commission Arbitrage de la Chambre des indépendants du patrimoine (52 rue de Ponthieu 75008 Paris). Ce n'est qu'en cas d'échec de cet arrangement amiable que l'affaire serait alors portée devant les tribunaux compétents.

Accord des parties

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité.

La présente lettre établie en 2 exemplaires originaux est signée par les parties, dont un conservé par le(s) client(s).


Fait à,

Le


Le(s) client(s)

Patrimea


Mention manuscrite
« Bon pour mandat »



Mention manuscrite
« Bon pour acceptation du mandat »



Signature



Signature

